

**COMMUNE DE QUEYRAC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°03**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Dominique PATRAS, Premier Adjoint.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 10  
Date de convocation : 23/01/2025

**Présents** : M. PATRAS, M. INDA, Mme TRASSARD, M LASSALLE, Mme WEBER, M. CARBONNIER, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. ARDILLEY

**Absents** : Mme CHAMBAUD (pouvoir à M. PATRAS), Mme CESBRON (pouvoir à Mme TRASSARD), M. LARDIN (pouvoir à Mme WEBER), M. BOUILLEAU (pouvoir à M. LASSALLE), M. CATTOEN

**Secrétaire de séance** : Mme TRASSARD

**Auxiliaire du Secrétaire de séance** : M. VIDALOU, Secrétaire Général

**OBJET : LOTISSEMENT DE LA PALUS : PRIX DU TERRAIN ET ATTRIBUTION**

**Rapporteur** : Claude LASSALLE

Monsieur LASSALLE propose de réactualiser les prix de vente des terrains du lotissement de la Palus pour la vente du dernier terrain.

Le Conseil Municipal après en avoir **délibéré à la majorité des membres présents et représentés**,

**Abstention** : Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL

**DÉCIDE** de fixer les prix des terrains à 70 € le m<sup>2</sup> TTC, pour 915 m<sup>2</sup>,

**CHARGE** la commission de l'attribution du dernier terrain,

**CHARGE** Madame le Maire de l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait et certifié conforme.

Le 30 janvier 2025  
Le Maire Adjoint,  
Dominique PATRAS

Affiché le 30 janvier 2025  
La Secrétaire de Séance,  
Cathy TRASSARD



Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.